

Présents : Michel REYDON, Vanessa ALBARET, François PETIT, Michel PELLEQUER, Michel BOULANGER, Pascale FILLIAU, Bernadette RABIAU

Absents : Néant

Excusés : Néant

Représentés : Néant

Désignation d'un secrétaire : Michel BOULANGER

Approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux des 21 juillet et 05 septembre 2017. MB étant absent à la réunion du 5 septembre, il souhaite s'abstenir sur ce vote.

Résultat du vote : Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 1 Refus de vote : 0

Ajout à l'ordre du jour :

M. le Maire propose à l'assemblée l'ajout du point suivant à l'ordre du jour de la présente séance :

- **point n°6 :** Réseau de chaleur – Étude de faisabilité (choix Ets/approbation plan financement/ autorisation à M. le Maire de solliciter subvention Adème et Département)

Adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

1. Ressources humaines :

a) Contrat d'apprentissage :

La commune a l'opportunité d'accompagner et soutenir un apprenti pour préparer le Brevet Professionnel Jeunesse Éducation et Sport, spécialité Activité Physique pour Tous (BPJES-APT) et la certification complémentaire d'accompagnement et intégration de personnes en situation de handicap.

Considérant que l'apprenti ne pourra pas appréhender, au sein des services de la commune de Vialas, l'intégralité des pratiques professionnelles nécessaires à l'obtention de ses diplômes, il sera mis en œuvre une convention de formation complémentaire avec le Collège du Trenze (personne morale de droit public) et Grandeur Nature (personne morale de droit privé).

Cette convention permettra à l'apprenti de partir pour une durée déterminée en formation dans une entreprise/collectivité d'accueil autre que celle qui est signataire du contrat.

Après avis favorable du comité technique du CDG48, il est proposé au conseil de :

- **DECIDER** du recours au contrat d'apprentissage,
- **DECIDER** de conclure dès la rentrée scolaire 2017 le contrat d'apprentissage pour le diplôme et certification ci-avant énoncés,
- **PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- **SOLLICITER** les aides de la Région Occitanie et autres organismes de droit public/privé,
- **AUTORISER** le maire à signer tous documents relatifs à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage et les conventions avec les centres de formation, le Collège du Trenze et Grandeur Nature.

Adopté à l'unanimité

b) Compte Épargne Temps (CET) :

La commune a recruté un agent bénéficiant du CET dans son ancienne collectivité. A sa demande, ce dispositif pourrait être instauré sur la commune de Vialas et étendu à l'ensemble des agents.

Après avis favorable du comité technique du CDG48, il est proposé au conseil d'instaurer le CET aux conditions suivantes :

- Ouverture aux grades d'Attaché, Rédacteur principal 1^{ère} Classe, Agent de Maîtrise, Adjoint Technique principal 2^{ème} Classe, Adjoint technique, ATSEM principal 1^{ère} Classe.
- Date effet : 01/10/2017
- Alimentation : RTT, Repos Compensateurs
- Date limite d'alimentation : 31/01/N+1
- Date d'information aux agents sur la situation de leur CET : 30/04/N+1
- Modalités d'utilisation du CET envisagées : délais de réponse de l'employeur 8jours ; compensation financière à partir du 21^{ème} jour ; prise en compte au titre du RAFP du 21^{ème} jour
- Conventionnement de prise en charge ou compensation en cas de mutation/détachement

Quelques élus s'inquiètent de savoir si les impacts sur le travail des agents d'une absence de longue durée liée à un CET ont bien été évalués. Cette problématique pourrait être réglée au travers de dispositions du Règlement Intérieur. Il est convenu de revoir la question avec les agents et de revenir avec une proposition concrète à la prochaine séance du CM.

Vote reporté à une prochaine séance

2. Boulangerie :

a) Modification de la vente du fonds de commerce

Dans le cadre de la vente du fonds de commerce et par décision du 16 juin 2017, le conseil a approuvé cette vente au profit de M. Barrois et Mme Potentier.

M. le Maire informe que M. Barrois et Mme Potentier se sont désistés de ce projet. Dès lors et avec l'accompagnement de la chambre des Métiers de la Lozère et Relance Lozère, un appel à candidature a été lancé pour trouver d'autres boulangers. Après avoir étudié une douzaine de propositions et réalisé les entretiens avec les candidats potentiels, il est nécessaire de modifier la délibération DE_2017_075 pour tenir compte des nouveaux acquéreurs :

Nom des acquéreurs du fonds de commerce : Mme et M. MANASSES ou toute entité juridique s'y substituant

Composition : éléments corporels et matériels annexés au contrat de vente

Prix : 36 390 €

Durée de paiement : 6 ans ou 72 mois

Mensualité : 505.42 €

Adopté à l'unanimité

b) Modification du bail commercial

Dans le cadre de la vente du fonds de commerce et par décision du 16 juin 2017, le conseil a décidé d'établir un bail commercial au profit de M. Barrois et Mme Potentier.

M. le Maire informe que M. Barrois et Mme Potentier se sont désistés de ce projet. Dès lors et avec l'accompagnement de la chambre des Métiers de la Lozère et Relance Lozère, un appel à candidature a été lancé pour trouver d'autres boulangers. Après avoir étudié une douzaine de propositions et

réalisé les entretiens avec les candidats potentiels, il est nécessaire de modifier la délibération DE_2017_076 pour tenir compte des nouveaux preneurs :

Nom des preneurs du bail : Mme et M. MANASSES ou toute entité juridique s'y substituant

Prise d'effet : jour de signature de la vente du fonds de commerce

Durée : 9 ans

Loyer mensuel : 306 € ht

Indexation du loyer : indice national des loyers commerciaux (ILC), base du deuxième trimestre 2017

Révision : réajustement du loyer annuellement à la date anniversaire

Adopté à l'unanimité

c) Modification du bail commercial

M. le Maire rappelle à l'assemblée les termes de la délibération du conseil municipal n° DE_2017-074 du 16 juin 2017. Il précise que la valeur du fonds de commerce de 70 000€ est composée des éléments incorporels pour une valeur de 34 000€ et corporels pour une valeur de 36 000€.

Il est proposé au conseil d'approuver l'acquisition du fonds de commerce de l'unique boulangerie de VIALAS telle que présentée ci-avant, de préciser que les autres conditions de la délibération DE_2017_074 restent inchangées, et de mandater M. le Maire pour signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

3. Foncier : Échange de terrain au hameau de la Grave

M. le Maire est sollicité par un renouvellement de demande d'échange de terrain au hameau de la Grave. Ce point sera traité lors d'un prochain Conseil Municipal, certains éléments étant manquants.

Vote reporté à une prochaine séance

4. Avancement des projets en cours

- **AEP** : Travaux de Libourette/Les Ganières finis ; Soleyrols en cours de finition ; Maison Rouge/le Martinet/Clamens commenceront en début octobre.
- **STEP** : la 2^{ème} phase devrait commencer avant fin 2017 jusqu'à juin 2018.
- **Appartement FRATO** : Les travaux de rénovation sont finis. La mairie fournira au prochain locataire le matériel pour les peintures
- **Bilan période estivale** : Plusieurs remontées négative sur le bruit occasionné par la musique, les soirées bruyantes. A l'avenir, une communication suffisante sera nécessaire pour le bénéfice de tous. La mairie a réceptionné des retours positifs pour l'entretien du village.
Les problèmes d'eau ne seront résolus qu'avec des investissements long et avec l'effort et le civisme de chacun dans sa gestion individuelle. Les travaux d'ajout du surpresseur sont bénéfiques car il a retardé l'assèchement.
Manifestations sympathiques qui ont fait adhérer le plus grand nombre.

5. Informations au conseil municipal

- **Démission de Mireille ROUSSEAU et d'Isabelle MERCIER.**
Un courrier de démission a été reçu par le maire. La totalité des membres du Conseil Municipal s'accorde pour reconnaître le caractère non fondé des critiques personnelles adressées au maire dans ce courrier et regretter que, par ailleurs, les élus démissionnaires aient jugé bon de communiquer très largement leurs griefs par voie de mail.
Le nombre d'élus tombant sous le seuil légal, la municipalité est tenue d'organiser des élections partielles (pour 4 sièges), dans un délai de trois mois donc, au plus tard mi-décembre.
Certains membres du Conseil insistent sur l'opportunité que constitue cet élargissement de l'équipe eu égard aux challenges en cours ou à venir

➤ **Elections Sénatoriales.**

9 Candidats se présentent à cette élection qui se tiendra le 24 septembre. Le maire y participera

➤ **Décisions du Maire :**

n°DEC 005 2017 : Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour réaliser les travaux de **mise en sécurité des biens et des personnes par renforcement du réseau pluvial et reprises d'accès**, et suite à l'analyse des offres, l'Éts ROUVIERE Francis – 48400 Florac Trois Rivières est retenue pour un montant de 58 589.35 € ht.

n°DEC 006 2017 : Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour la **fourniture et pose d'une ventilation mécanique contrôlée à la « Maison Fratto »**, et suite à l'analyse des offres, l'Éts Michel Électricité – 48220 Fraissinet de Lozère est retenue pour un montant de 864€ ht.

➤ **Demande de l'association du Moulin de Bonijol de Figeirolles.**

Demande de financement de matériaux pour la suite de la rénovation du moulin. Environ 1200€. Il est souligné que cette démarche devrait se faire dans le cadre des demandes annuelles comme les autres associations.

➤ **Solidarité Cyclone IRMA.**

Le maire propose que la commune verse une somme de 500€ à une des associations partenaires (croix rouge ou secours français) de cet élan solidaire. Cet appel sera également relayé auprès de la population.

➤ **Solidarité École de Saint Michel de Dèze**

La commune de Saint Michel de Dèze vient de connaître un incendie important sur le bâtiment comprenant l'école et trois logements. Les locataires de ces logements ont tout perdu dans cet incendie. La commune de Saint Michel de Dèze lance un appel aux dons en nature. Cet appel sera également relayé auprès de la population.

➤ **Contrats territoriaux 2018 / 2019 :**

Réfection de la calade de Polimies / AEP Polimies Hautes

Les travaux devront être reportés en 2018 pour l'AEP de Polimies Haute, pour pouvoir bénéficier des financements des contrats Territoriaux et solliciter l'Agence de l'eau. Un courrier explicatif sera envoyé aux habitants.

➤ **Aménagement du Territoire : Sites Natura 2000**

M. le Maire informe l'assemblée que nous sommes sollicités pour intervenir dans la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000. La partie de notre commune se trouvant sur ce périmètre représentant 0.16% de notre territoire, le maire se propose de laisser cette initiative à la communauté de communes et au pnc.

➤ **Nouvelle école primaire : Sortie de mobilier de l'école**

L'école primaire a ouvert dans ses nouveaux locaux plus spacieux et plus adaptés à l'apprentissage des élèves. Pour parfaire cet aménagement, du mobilier et matériel ont été acquis pour remplacer certains éléments de l'ancien devenus obsolètes ou inadaptés.

Le mobilier et matériel ainsi listés sera sorti de l'actif pour sa mise à la réforme et/ou cession à titre gracieux à l'AEP

➤ **Dérogation sur avis DDT pour un CU (dérogation au RMU). Les personnes concernées étant également demandeuses d'acquiescer un terrain au Prat de la Payre, il est convenu d'accélérer l'étude du devenir potentiel de ces terrains dans le cadre de l'OAP à réaliser avec le bureau Robin et Carbonneau (PLU).**

➤ **Retour sur la réunion avec Cévennes Terre d'Accueil du 20/09/2017**

- il n'existe pas actuellement ou à court terme de logements municipaux disponibles (d'autant que les travaux prévus à l'immeuble de l'ancienne gendarmerie vont encore temporairement rétrécir le parc locatif disponible)
- la municipalité ne dispose d'aucun pouvoir de décision sur l'allocation de biens disponibles auprès des sociétés HLM actives sur notre territoire
- la solution qui paraît la plus efficace serait de démarcher les propriétaires afin de rendre un bien privé qui pourrait éventuellement faire l'objet d'un support pour la réalisation de travaux d'aménagement dans le cadre des dispositifs légaux qui ont déjà été présentés antérieurement aux propriétaires (sous-location et bail à réhabilitation).
- le Conseil réaffirme sa volonté d'intervenir dans cette démarche, en étant sensible tant à la solidarité qu'à l'équité

➤ **Acquisition d'une cuisinière pour remplacer celle de la MduTL**

➤ **Mise en place du Plan Particulier de Mise en Sécurité de l'école**

➤ **Broyeur**

Le principe de l'acquisition d'un broyeur à mettre à disposition des citoyens, selon des modalités à définir, est décidé. Le choix du matériel sera réalisé avec les agents techniques, qui auront la charge de l'entretien courant de celui-ci. Les modalités de mise à disposition seront élaborées avec les agents administratifs qui en auront la charge. Le budget estimatif pour l'acquisition du matériel est de 2000 euros.

6. Réseau de chaleur

Étude de faisabilité. L'INSE Mende a été sélectionné après consultation des entreprises, pour une somme de 2950€. Avec un plan de financement qui permettrait une participation de l'ADEME à hauteur de 70% et le département pour 10%. Reste pour la commune 20% soit 590€.

Accord de l'autorisation à M. le Maire de solliciter les subventions auprès de l'Adème et du Département.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10'.